

NOTRE CODE DE VIE

« Ce code de vie éducatif a été élaboré suite aux consultations entre les parents, les enfants et tout le personnel. Nous souhaitons par sa mise en œuvre, favoriser le développement de votre enfant en lui enseignant les comportements attendus afin de lui inculquer les valeurs nécessaires à l'acquisition des compétences sociales qui le feront évoluer dans la société. »

Grandir en sécurité et faire place à la diversité!

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, l'élève a la responsabilité de respecter le code de vie de l'école. Chaque élève a le droit de recevoir une éducation de qualité et doit pouvoir bénéficier des conditions nécessaires à son développement. Ce droit à l'instruction comporte une pleine participation au processus d'apprentissage.

Après une consultation auprès de l'équipe-école, des parents, des enfants, le code de vie de l'école Lanaudière s'inspire des grandes valeurs suivantes :

- ❖ La persévérance
- ❖ La civilité
- ❖ L'ouverture à la diversité
- ❖ La sécurité
- ❖ L'estime de soi



Le code de vie aidera chacun afin qu'il développe ses compétences sociales et à devenir un citoyen responsable.

IMPORTANT IMPORTANT IMPORTANT

J'ai lu le code de vie et je m'engage à le respecter.

Signature de l'élève : _____

Date : _____

J'ai lu le code de vie et je m'engage à aider mon enfant à le respecter et à appuyer l'école dans sa démarche éducative, en soutenant le personnel dans ses interventions.

Signature des parents : _____

Date : _____

Le code de vie de l'école Lanaudière

Valeur : Persévérance scolaire

Règle : je m'engage dans ma vie scolaire et je fais des efforts pour réussir

Pour ma réussite

Comportements attendus

- **Je termine le travail ou l'activité demandé en faisant de mon mieux et si nécessaire, j'accepte d'améliorer mon travail.**
- **Je demande de l'aide au besoin.**
- **Je me donne le droit à l'erreur.**
- **Je suis à l'heure à l'endroit prévu.**



Ainsi...

Je développe mes compétences et mes connaissances.

J'apprends à surmonter mes difficultés et à relever des défis.

Je contribue à une école où je peux bien apprendre pour ma réussite scolaire et

Valeur : Civilité-civisme

Ouverture à la diversité

Règle : J'adopte un comportement qui favorise le mieux-vivre en groupe en respectant les différences

personnelle.

Pour mieux vivre ensemble

Comportements attendus

- ❖ **Je règle mes conflits par la communication et de manière pacifique.**
- ❖ **Je m'exprime avec calme et politesse en tout temps.**
- ❖ **Je suis à l'écoute de l'autre.**
- ❖ **Ainsi...Je développe mes habiletés sociales;**

Je me fais des amis.

J'apprends à gérer mes émotions et mes conflits.

Je contribue à une école saine, respectueuse où tout le monde à sa place.



Valeur : Sécurité

Règle : J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres

Pour un milieu sécuritaire

- ❖ Je circule calmement et en marchant en tout temps.
- ❖ Je joue en faisant attention aux autres : respecter l'espace vital, respecter les règles et aires de jeux.
- ❖ J'utilise adéquatement les objets autorisés en fonction de leur utilité dans le lieu approprié et au moment permis.

Ainsi...

Je développe mon jugement et mon empathie (conscience de l'autre).

J'apprends à vivre en groupe.

Je contribue à la création d'un milieu de vie rassurant.

Estime de soi

Règle : Je reconnais ma valeur, mes besoins et mes capacités

Pour une meilleure estime :

- Je nomme mes forces et mes défis.
- Je m'affirme à l'aide de messages clairs.
- J'utilise les moyens en place à l'école pour dénoncer les situations problématiques.
- Je suis habillé(e) de façon appropriée selon la température et les exigences de l'école.

Ainsi...

Je développe une image positive de moi-même.

J'apprends à être fier (fière) de moi.

Je contribue à la création d'une école accueillante et harmonieuse où je peux m'épanouir.

LE CODE DE VIE, C'EST IMPORTANT!

Voici comment l'école veillera à ce qu'il soit respecté afin d'offrir un milieu sain et sécuritaire pour tous.

Les intervenants s'engagent à mettre en valeur les comportements positifs, à encourager les élèves qui s'appliquent à respecter les règles et les thèmes travaillés chaque mois.	
La civilité, le respect, la persévérance, développer son estime, agir de façon sécuritaire, l'empathie, l'ouverture à la diversité, améliorer le vivre-ensemble, etc.	Par le biais de la littérature jeunesse ou via tous supports jugés pertinents, le personnel de l'école enseigne les comportements attendus.
MESURES DE SOUTIEN	
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Soutien au développement des habiletés sociales; ❖ Pratique guidée; ❖ Rappel de la règle avant la tenue d'une activité; ❖ Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève; ❖ Communication régulière entre l'école et la maison; ❖ Rencontre avec les intervenants (TES, psychoéducateur, travailleur social, infirmière); ❖ Rencontres individuelles avec la direction de l'école; ❖ Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice; 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Contrat personnalisé avec renforcement positif; ❖ Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements; ❖ Rencontre de l'élève et de ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école); ❖ Référence aux professionnels concernés; ❖ Mise en place d'un plan d'intervention; ❖ Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe; ❖ Références à des services externes (CLSC, agents sociocommunautaires (SPVM), etc.); ❖ Etc.
CONSÉQUENCES ÉDUCATIVES ET GRADUÉES	
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Avertissement (verbal ou écrit) ❖ Geste réparateur; rendre service, faire une bonne action ❖ Remboursement ou remplacement du matériel ❖ Local de retrait et réflexion écrite ❖ Reprise du temps perdu (retenue, travaux en journée) ❖ Perte d'autonomie, déplacement limité ❖ Retenue après les heures de classe ❖ Suspension interne ou externe ❖ Rencontre avec les agents du SPVM ❖ Application du protocole pour contrer la violence et l'intimidation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Cellulaire ou appareil électronique confisqué ❖ Obligation de porter des vêtements fournis par l'école ❖ Travaux communautaires en lien avec le manquement ❖ Retrait de privilège ❖ Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites ❖ Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal ❖ Application du protocole gradué pour les retards et les absences ❖ Rencontre avec les parents ❖ Rencontre élève et intervenant de l'école ❖ Etc.

L'application des mesures de soutien et des conséquences s'effectuera à la suite de l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. Ainsi, la direction se donne un droit de réserve de passer à une étape supérieure selon la gravité ou l'urgence de la situation.

Collaboration demandée aux parents

Absence de l'enfant

Si votre enfant doit s'absenter, nous vous demandons de communiquer avec le secrétariat au **596-5835 poste 1341**, à compter de 8h le matin et de 13h l'après-midi. Donner le nom de votre enfant, son groupe ainsi que le motif et la durée de l'absence. Le contrôle des absences se fait tous les jours par appel téléphonique. Si nous n'avons pu vous rejoindre, veuillez donner à votre enfant un billet de retour signé de votre main.

Arrivée à l'école et départ hâtif

Pour des motifs de sécurité, nous vous informons qu'il n'y a pas de surveillance sur la cour avant 8h05 le matin et 12h40 le midi. Nous vous demandons de ne pas envoyer votre enfant sur la cour avant ces heures. Lorsque l'enfant arrive à l'école, il entre immédiatement dans la cour et **n'en sors sous aucun prétexte**. Si votre enfant doit quitter l'école seul avant la fin des cours, vous devez nous en informer par écrit.

Changement d'adresse ou de numéro de téléphone

Si vous changez d'adresse ou de numéro de téléphone, vous devez en aviser l'école.

Communication aux parents

Plusieurs courriels sont envoyés à la maison en cours d'année. Nous vous invitons à regarder fréquemment votre courrier électronique. **L'agenda** est un outil de communication privilégié entre l'enseignant et le parent. Il est important que l'enfant l'ait en sa possession à l'école et à la maison. Dans le meilleur intérêt de l'enfant, il est préférable que l'agenda ne devienne pas l'outil de discussion lors d'une divergence d'opinions entre le parent et l'enseignant ou l'éducateur. Dans tous les cas, communiquer avec l'enseignant ou l'éducateur est la première étape à franchir lors de recherche de solutions à un problème. S'il s'avère que le problème perdure, et ce, même après avoir contacté la direction de l'école, visitez l'onglet des parents-élèves à **csdm.ca**.

Coupons-réponses

La collaboration des parents est essentielle en ce qui a trait aux coupons-réponses à signer et à retourner à l'école, dans les délais prescrits. Cette collaboration est garante d'une plus grande efficacité dans l'organisation scolaire de l'école.

Plan d'urgence

Veuillez prendre note qu'en cas d'urgence (événement majeur nécessitant une relocalisation des enfants), le lieu de rassemblement prévu pour les élèves de l'école Lanaudière est la Coopérative d'habitation Le Plateau, située au 4355-A de Lanaudière. Si cet endroit était inaccessible, le deuxième lieu de rassemblement prévu serait l'église Immaculée-Conception, située au 1855 Rachel Est.

Vêtements

Les enfants doivent porter des vêtements **convenables et appropriés** pour l'école et l'éducation physique, **selon les saisons**.

- ❖ **Les casquettes, les chapeaux et les bandeaux doivent être enlevés à l'intérieur.**
- ❖ Pour l'hiver et jusqu'à la fonte des neiges : bottes, manteau, tuque ou chapeau, gants, pantalon de neige. Au printemps : coupe-vent ou une veste.

Tout vêtement ou accessoire faisant référence à la violence est interdit, de même que :

- ❖ Les camisoles à bretelles spaghetti;
- ❖ Les jupes courtes, chandails décolletés ou pantalons à taille basse qui laissent entrevoir les sous-vêtements;
- ❖ Les sandales de plage (tongs) et souliers non sécuritaires sans attaches.

Objets de la maison

Les objets personnels (excluant les jouets électroniques) sont permis lors des journées « jouet de la maison » **du service de garde**. Les jouets électroniques, les téléphones cellulaires, les friandises et l'argent de poche sont interdits en tout temps à l'école.

Adresses utiles

- La ligne « Info-Parents » : 514 596-CSDM (2736), du lundi au jeudi, de 11 h à 15 h
- Le site Web de la CSDM : www.csdm.qc.ca ou Le Comité central des parents : 514 596-6121
- Commissaire scolaire du quartier 14 Plateau-Mont-Royal Ben Valkenburg
bn.valkenburg@gmail.com 514 596-7790 Poste 7790

Voyage

Chaque année, des parents nous informent de l'absence de leur(s) enfant(s) pour participer à un voyage. La loi de l'instruction publique (article 18) ne nous permet pas de cautionner une telle pratique et nous devons donc consigner toute absence au dossier de l'élève. Vous devez donc passer au secrétariat de l'école pour signer la lettre de voyage si vous comptez voyager avec votre (vos) enfant(s) durant les jours de classe.

Médicaments

Si nous devons administrer des médicaments à votre enfant, vous devez avoir complété le formulaire d'autorisation d'administration de médicaments, qui se trouve au secrétariat ou au service de garde. Le médicament à administrer doit porter une étiquette de prescription au nom de l'enfant où la posologie apparaît. Aucun médicament en vente libre ne peut être administré.

Circulation dans l'école

En se présentant à l'école, le parent utilise l'entrée principale située au 4300, rue de Lanaudière, s'identifie auprès de la secrétaire de l'école et explique l'objet de sa visite.

Pour circuler dans l'école, une autorisation de la direction ou de la secrétaire est nécessaire. **Sécurité oblige !**

Civisme

Les vols, bris, activation malveillante de l'alarme incendie et endommagements des biens et des lieux ne sont pas tolérés. Les parents devront défrayer des coûts liés à de tels gestes. En tout temps, le parent s'adresse aux intervenants scolaires avec politesse et fait montre de savoir-vivre. Le montant du volume de bibliothèque détérioré ou perdu sera exigé aux parents de l'élève pour son remplacement.

Politique de contrôle des retards et des absences École Lanaudière

Source de motivation et gage de réussite, l'assiduité ainsi que la ponctualité des élèves sont la responsabilité du parent.

Au son de la première cloche, les élèves doivent prendre leur rang sur la cour. Un élève qui ne peut rejoindre son groupe avant la fermeture des portes est considéré en retard.

Procédure

- 1) L'élève en retard doit entrer par la porte principale de l'école et prendre un billet de retard, émis par la secrétaire. La porte codée ne peut être utilisée pour entrer.
- 2) Le billet de retard est remis à l'élève qui doit le donner à son professeur. Le duplicata est conservé au secrétariat.

Gestion des retards et absences non motivées

- 1) Lorsque l'enfant a accumulé trois retards ou trois absences non motivées au cours d'un même mois, le professeur envoie un message écrit à la direction, joint à la carte d'absence.
- 2) La direction achemine un avis écrit, que les parents doivent signer et retourner. Cet avis est déposé dans le dossier scolaire de l'élève.
- 3) Si les retards ou les absences se poursuivent, le titulaire effectue un appel aux parents pour discuter de la situation, Si l'enfant est responsable de son retard, une conséquence est déterminée par l'enseignant(e).
- 4) Si après ces démarches les retards ou les absences se poursuivent, le parent est convoqué à une rencontre enseignant/direction afin de mettre en place des moyens pour éliminer les retards et les absences. Un plan d'intervention peut être rédigé si l'enfant est responsable du problème et/ou des services peuvent être offerts aux parents (infirmière, intervenante sociale du CLSC, etc.) pour les aider si ces derniers sont responsables des retards et des absences.